



## AVIS D'ABATTAGE D'ARBRE(S)

La Municipalité de Moudon, conformément à l'article 4 du règlement communal sur la protection des arbres, soumet à l'enquête publique locale

du 8 au 27 août 2023

la demande d'abattage suivante :

Propriétaire :	SCHURIG Myriam Ch. de Crausaz 35 1162 St-Prex
Parcelle :	1064 – Av. de Bussy 43A
Arbres à abattre :	2 noisetiers
Motif :	Volumineux. Nouvel aménagement
Compensation :	2 arbres non invasifs

Les éventuelles remarques ou oppositions doivent être adressées à la Municipalité d'ici au 27 août 2023.

LA MUNICIPALITE